

VAE

Validation des Acquis de l'Expérience

Formation de niveau 4 à 6

Informations sous réserve de la publication des décrets précisant les conditions d'application de la VAE



Prérequis

Disposer d'une année au moins d'expérience en lien avec le diplôme visé.

Accessibilité aux personnes handicapées

Le centre de formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Référente handicap Johanna OUBLY

johannaoubly@stho.org

Contacts

Gaël LE QUELLEC

Responsable de la formation
continue

gaellequelles@stho.org

Gilberte PAIN

Gestionnaire de formation

gilbertepain@stho.org

Renseignements :

01 53 72 80 70

Indicateurs de résultats

50%

**des personnes ont
validé leur VAE en
2022**

Modalités et délais d'accès

1 Choisir sa certification

Définir votre projet et la certification (diplôme, titre.) correspondant à l'expérience acquise.

2. Déposer un livret de recevabilité

Ce livret de recevabilité doit être retourné au service du ministère certificateur (Rectorat, Université, DRIEETS...)

Ce service examine la demande en termes de prérequis :

- Durée de l'expérience 1(an).

- Expérience en lien avec la certification visée,

- Attestation de travail ou d'activités bénévoles fournies et faisant preuve de l'expérience.

La recevabilité s'obtient dans un délai maximum de deux mois.

La loi n°2022-1588 portant sur les mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi modifie les règles encadrant le dispositif de la VAE.

La loi prévoit notamment d'élargir l'accès à la VAE en simplifiant les étapes du parcours.

Elle crée également un service public de la VAE.

Cette page sera mise à jour des publications des décrets précisant les conditions d'application de la loi. Dans l'attente, les informations présentées sur cette fiche restent d'actualité.

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet l'acquisition d'une certification (diplôme, titre, certificat de qualification...) en valorisant les années d'expérience professionnelle salariée, non salariée ou bénévole. Pour prétendre à une VAE, le candidat doit justifier d'une année d'expérience, en rapport avec la certification visée.

Objectifs

L'accompagnement proposé par le centre de formation Saint-Honoré, vise à :

- Identifier les compétences acquises et savoir constituée dans l'exercice des fonctions exercées par le candidat,

• Les valoriser pour les faire valider.

L'accompagnement apporte un appui méthodologique dont les objectifs sont de permettre :

- L'émergence des compétences

- L'analyse des expériences et des activités

- L'identification et la formalisation des acquis

Durée

Entre 7 et 9 mois d'accompagnement

Méthodes mobilisées

Modalités pédagogiques :

Cette démarche est introspective, il s'agit de faire le lien entre la démarche entreprise aujourd'hui, les expériences formatrices d'hier, pour le projet de demain.

Cette étape est une étape de cheminement vers soi.

Rédiger le dossier de validation ou livret 2:

Il s'agit d'exposer des situations de travail en rapport avec le référentiel d'activité professionnelle, le but étant d'identifier:

- Les compétences mises en œuvre dans une action de travail.
- Comment se sont constituées ces compétences

Stho vous propose un planning alternant des séances individuelles et collectives. Un formateur dédié vous accompagnera dans l'élaboration du livret 2.

Le Centre de Formation Saint-Honoré accompagne des candidats à la VAE, pour l'obtention des certifications suivantes :

- DEES (Éducateur Spécialisé)
- DEME (Moniteur Educateur)
- DEEJE (Educateur de Jeunes Enfants)
- DEAF (Assistants Familiaux)
- CAFERUIS (Certificat d'aptitude aux fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale)

Tarifs

En fonction du nombre de domaine de compétences à valider, sur devis (Formation éligible au CPF).

Planning et devis sur demande

Modalités d'évaluation

3. Valider le dossier devant un jury

Un jury de validation lit le livret 2 et s'entretient avec vous Le jury attribue tout ou partie du diplôme vise. En cas de validation partielle, vous disposez de trois années pour obtenir le diplôme ou titre dans sa totalité. Plusieurs possibilités s'offrent à vous.

- Se représenter à la VAE sans complément d'expérience
- Compléter, diversifier, élargir votre expérience ou suivre quelques unités de formation et se représente à la VAE
- Se présenter aux épreuves de certification classique, après avoir suivi la formation correspondant à ce qui reste à valider.

**Contactez-nous
via notre site**

